



En ce qui concerne votre séjour à Salon58, vous pouvez consulter ici les diverses options en matière de mesures de distanciation sociale prévues par le lieu (elles seront appliquées en fonction du contexte de santé publique et des recommandations officielles):

Plan A : l'artiste se rend à Salon58 pour une résidence partagée et rencontre le public au terme de la résidence. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.

Plan B : l'artiste se rend à Salon58 pour une résidence partagée, mais le public ne peut pas se rendre sur les lieux pour la sortie de résidence en raison des mesures sanitaires en vigueur. L'artiste participera plutôt à une discussion animée en ligne accessible au public et rediffusée par la suite.

Plan C : l'artiste se rend à Salon58 pour une résidence non-partagée et le public ne peut pas se rendre sur les lieux pour la sortie de résidence en raison des mesures sanitaires en vigueur. L'artiste participera plutôt à une discussion animée en ligne accessible au public et rediffusée par la suite.

Plan D : l'artiste ne peut pas se rendre en Gaspésie en raison des mesures sanitaires en vigueur. Le cachet est tout de même versé à l'artiste, qui accepte, tout au long de sa semaine de recherche, de partager son travail via les réseaux sociaux de Mandoline Hybride/Salon58 sous une forme à déterminer conjointement. Au terme de la période de résidence, l'artiste participera à une discussion animée en ligne accessible au public et rediffusée par la suite.